

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 22/2022

28 juin 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de la branche d'activités installations sanitaires et HVAC de I.D. Group par SAX SANITAIR

Le 28 juin 2022, l'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé l'acquisition par SAX SANITAIR des activités d'I.D. Group liées à la vente en gros et au détail d'équipements sanitaires et de produits HVAC.

La concentration a été notifiée le 8 juin 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

SAX SANITAIR NV fait partie de BME Group BV ("BME"), un distributeur de matériaux de construction qui s'adresse principalement aux petits et moyens entrepreneurs et installateurs actifs dans la construction ou la rénovation résidentielle. En Belgique, BME est actif, d'une part, dans le commerce de gros et de détail d'installations sanitaires, de chauffage et de ventilation, principalement en Flandre, et, d'autre part, dans le commerce de divers matériaux de construction dans le cadre du gros œuvre (briques de parement, dalles de plancher, blocs de béton, tuyaux d'égout, etc.), du béton et des mortiers mixtes, de toitures et façades, d'isolation, de carreaux et de produits de finition, exclusivement en Flandre.

I.D. GROUP NV fait partie du groupe INDUSCABEL, qui est actif dans la distribution de produits sanitaires et de chauffage, de ventilation, de climatisation et de réfrigération principalement en Wallonie. En plus de ces activités, le groupe a également des activités dans le secteur des cuisines, des armoires encastrées et dans l'immobilier.

Dans sa décision du 28 juin 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objection.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard

Auditeur général

Tél : + 32 (2) 277 76 57

Courriel : damien.gerard@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).